

Auch, le 10 novembre 2011

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### VOLUMES PRELEVABLES : ACCORD SIGNE ENTRE LE PREFET DE BASSIN ADOUR-GARONNE ET LA PROFESSION AGRICOLE

La réforme en cours des volumes prélevables pour l'irrigation, en application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, vise à adapter les prélèvements agricoles aux ressources naturelles.

Un travail important a été engagé entre les services de l'Etat, l'agence de l'eau Adour-Garonne et les représentants agricoles afin de déterminer des volumes prélevables à des fins d'irrigation tout en préservant un volume destiné à l'usage prioritaire, l'alimentation en eau potable, et permettant d'assurer la survie des espèces des milieux aquatiques.

Un compromis a été trouvé sur la question des volumes prélevables entre les différents partenaires qui s'est conclu par la signature d'un protocole d'accord entre l'Etat et les chambres régionales d'agriculture d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées le 07 novembre 2011.

Pour le département du Gers, concerné par le système Neste et les rivières de Gascogne ainsi que par le bassin de l'Adour, une adaptation particulière sera faite sur les bassins déficitaires en eau. Ainsi, sur le bassin de l'Adour amont, inter-départemental (65 et 32), un regroupement des unités de gestion a été fait pour plus de cohérence et d'équité, ce qui a permis également d'identifier des secteurs déficitaires pour lesquels des financements à taux majoré seront accordés par l'agence de l'eau Adour-Garonne, permettant ainsi la création des réserves d'eau pour mieux garantir les usages et le respect des débits de salubrité et de la qualité des milieux aquatiques. D'autres projets sont également identifiés sur le reste du département.

Cet accord est également le point de départ de la poursuite de la mise en œuvre de la gestion collective de l'irrigation par l'intermédiaire d'organismes uniques qui proposeront à la validation par l'Etat la répartition des autorisations de prélèvements dans le respect d'un volume prélevable global maximal. Un appel à candidature sera prochainement lancé par l'Etat pour leur désignation à l'échelle d'unité de gestion

C'est un dossier à fort enjeu pour le département, dans les dimensions économique, sociale et écologique.